

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, à compter de 13 h 29, le 17 novembre 2016.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil
- Mme la préfet Louise Brunet, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la préfet Parise Cormier, MRC de La Côte-de-Beaupré
- Mme la conseillère Natacha Jean, Québec
- Mme la conseillère Ann Jeffrey, Lévis
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- Mme la conseillère Julie Lemieux, Québec
- M. le conseiller Robert Maranda, Lévis
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec
- M. le conseiller Michel Patry, Lévis
- Mme la conseillère Dominique Tanguay, Québec
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Sont absents :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le conseiller Laurent Proulx, Québec

Sont également présents :

- M. Pascal Landry, secrétaire corporatif par intérim
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier par intérim

Période de recueillement et ouverture de la séance

En l'absence du président, M. Gilles Lehouillier, vice-président du conseil de la CMQ, ouvre et préside la séance. Il est constaté que le quorum est atteint.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2016-96

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par Mme Dominique Tanguay, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

PROCÈS-VERBAL

-2-

- Ajouter le point 4AT) 4 – Avis sur le projet règlement R.A.V.Q. 1069 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement n° 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement d'une aire de corridor structurant dans le secteur de l'avenue Banville et du boulevard de l'Ornière
- Ajouter le point 4AT) 5 – Avis sur le règlement R.A.V.Q 1077 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la construction de chambres de contrôle sur les émissaires pluviaux Canetons et John-Molson dans la zone inondable de grand courant

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2016

Résolution n° C-2016-97

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par M. Michel Patry, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 octobre 2016.

Adoptée

Budget 2016 - Virements budgétaires

Résolution n° C-2016-98

Sur proposition de M. Robert Maranda, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est unanimement résolu :

- Au budget 2016 de la Communauté métropolitaine de Québec, d'autoriser les virements suivants :
 - 85 000 \$ provenant de la fonction « Administration – Greffe » à la fonction « Hygiène du milieu – Protection de l'environnement »;
 - 50 000 \$ provenant de la fonction « Hygiène du milieu – Protection de l'environnement » à la fonction « Administration – Direction générale ».

Référence : Rapport décisionnel du 17 novembre 2016

Responsable : Trésorerie

Adoptée

Budget 2016 - Engagements budgétaires – Partie II

Résolution n° C-2016-99

Sur proposition de Mme Louise Brunet, appuyée par Mme Dominique Tanguay, il est unanimement résolu :

- D'engager le surplus financier de la partie II du budget 2016 pour le financement d'activités du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (Rive-Nord) prévues en 2017.

Référence : Rapport décisionnel du 17 novembre 2016

Responsable : Trésorerie

Adoptée

Avis de conformité sur le projet de règlement numéro 2016-02 modifiant le Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de L'Île-d'Orléans

Résolution n° C-2016-100

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu :

- D'informer la MRC de L'Île-d'Orléans que le projet de règlement numéro 2016-02 modifiant le « Schéma d'aménagement révisé 2001 » est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec;
- De transmettre à la MRC de L'Île-d'Orléans copie du présent rapport décisionnel.

Référence : Rapport décisionnel du 17 novembre 2016

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de conformité sur le règlement RV-2016-16-15 modifiant le règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Lévis

Résolution n° C-2016-101

Sur proposition de M. Robert Maranda, appuyée par Mme Ann Jeffrey, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement RV-2016-16-15 modifiant le règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, adopté par le conseil de la Ville de Lévis le 11 octobre 2016, comme étant conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec;

PROCÈS-VERBAL

-4-

- D'autoriser le secrétaire corporatif de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à délivrer et à transmettre à la Ville de Lévis le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat;
- D'inviter la Ville de Lévis à poursuivre ses travaux de concordance au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMQ;
- De transmettre à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 17 novembre 2016

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Désignation des fonctionnaires responsables de l'administration du règlement de contrôle intérimaire n° 2016-74 et ses amendements – Ville de Lac-Delage et municipalité de Shannon

Résolution n° C-2016-102

CONSIDÉRANT QUE le règlement de contrôle intérimaire (RCI) n° 2016-74 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) visant à imposer des restrictions supplémentaires aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency est applicable depuis le 20 octobre 2016, ainsi que ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la CMQ, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), peut désigner des fonctionnaires de chaque municipalité concernée pour l'administration du RCI n° 2016-74 et ses amendements;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Louise Brunet, appuyée par Mme Parise Cormier, il est unanimement résolu de désigner comme fonctionnaires responsables de l'administration du RCI n° 2016-74 de la CMQ visant à imposer des restrictions supplémentaires aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency, ainsi que ses amendements, les personnes suivantes :

- Mme Noémie Deshaies et M. Julien Côté, du Groupe DDM pour la Ville de Lac-Delage;
- Les inspecteurs du Service de l'urbanisme et de l'environnement pour la Municipalité de Shannon.

Référence : Rapport décisionnel du 17 novembre 2016

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le projet règlement R.A.V.Q. 1069 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement d'une aire de corridor structurant dans le secteur de l'avenue Banville et du boulevard de l'Ormière

Résolution n° C-2016-103

Sur proposition de Mme Dominique Tanguay, appuyée par Mme Natacha Jean, il est unanimement résolu :

- D'informer l'agglomération de Québec que le projet de règlement R.A.V.Q. 1069 modifiant le règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement d'une aire de corridor structurant dans le secteur de l'avenue Banville et du boulevard de l'Ormière apparaît conforme aux stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec;
- De transmettre à l'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 17 novembre 2016

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le règlement R.A.V.Q.1077 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la construction de chambres de contrôle sur les émissaires pluviaux Canetons et John-Molson dans la zone inondable de grand courant

Résolution n° C-2016-104

Sur proposition de Mme Dominique Tanguay, appuyée par Mme Julie Lemieux, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement R.A.V.Q. 1077 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la construction de chambres de contrôle sur les émissaires pluviaux Canetons et John-Molson dans la zone inondable de grand courant comme étant conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec;
- D'autoriser le secrétaire corporatif de la Communauté métropolitaine de Québec à délivrer et à transmettre à l'agglomération de Québec le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat;
- De transmettre à l'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 17 novembre 2016

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Fermeture du protocole d'entente entre la Communauté métropolitaine de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'élaboration des plans de développement de la zone agricole (PDZA)

Résolution n° C-2016-105

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Parise Cormier, il est unanimement résolu :

- D'autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) :
 - les plans de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de La Côte-de-Beaupré, de la MRC de La Jacques-Cartier, de la MRC de L'Île-d'Orléans et de la Ville de Lévis, ainsi que les résolutions des composantes et les lettres d'approbation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
 - la Vision de développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Ville de Québec et la lettre de renonciation au versement du montant résiduel de 5 000 \$, en date du 14 avril 2016;
- De transmettre, sous réserve de la réception du versement final de 20 000 \$ par le MAMOT, un montant de 5 000 \$ aux MRC de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier et de L'Île d'Orléans et à la Ville de Lévis;
- De procéder, une fois toutes ces obligations remplies, à la fermeture des protocoles d'entente entre la CMQ et le MAMOT et entre la CMQ et les composantes.

Référence : Rapport décisionnel du 17 novembre 2016

Responsable : Environnement

Adoptée

Plan d'action pour la protection des sources d'eau potable – Bilan hydrologique des rivières Saint-Charles et Montmorency dans un contexte de changements climatiques

Résolution n° C-2016-106

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du rapport final intitulé « Bilan hydrologique des rivières Saint-Charles et Montmorency dans un contexte de changements climatiques », préparé par le Consortium Ouranos et daté du mois d'octobre 2016.

Référence : Rapport décisionnel du 17 novembre 2016

Responsable : Environnement

Adoptée

Bordereau d'information

Les éléments suivants sont déposés au bordereau d'information :

- A) Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la CMQ du 14 juin 2016
- B) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la CMQ du 16 juin 2016
- C) Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la CMQ du 22 juin 2016
- D) Publications de la CMQ :
 - 2016-10-21 – Bulletin de liaison
 - 2016-11-08 – Communiqué de presse – *Le Bottin du réemploi : un choix sensé pour gens futés!*
- E) Correspondance entre M. Robert Miller, maire de Stoneham et M. Régis Labeaume, président de la CMQ
- F) Cahier : *La protection des sources d'eau, l'urgence d'agir!*

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2016-107

Sur proposition de Mme Michelle Morin-Doyle, appuyée par M. Rémy Normand, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 39.

Adoptée

Les résolutions C-2016-96 à C-2016-107 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GILLES LEHOULLIER

PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) PASCAL LANDRY

SECRÉTAIRE CORPORATIF PAR INTÉRIM